



Reims, mardi 2 août 2022

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2022/04645

Pris en application :

art. A 4241-26 du CT (mesures temporaires)

Code des transports

Décret n° 2012-1556 du 28/12/2012 (mesures temporaires)

Insuffisance de la ressource en eau

(canal des Ardennes)

Limitation de mouillage (tous les usagers - dans les deux sens) (2.0 m)

**- à partir du 03/08/2022 à 08:00**o **Canal des Ardennes**

entre les pk 38.514 (écluse d'acy romance) et pk 60,834 (écluse de vieux les Asfeld)

Commentaire :

En raison de la baisse en ressource en eau, Mesdames et Messieurs les usagers de la voie d'eau sont informés que le mouillage sur le canal des Ardennes entre l'écluse de vieux les asfeld n°14 et l'écluse d'Acy romance n°10 passe de 2.20m à 2.00 m à compter du 3 août 2022 .

mesdames et Messieurs les bateliers et usagers de la voie d'eau sont invités à respecter la signalisation mise en place et à se conformer aux recommandations qui leur seront données par les agents de la Direction Territoriale.

Pour en savoir plus sur l'ensemble des conditions de navigation et sur l'état du réseau en direct, rendez-vous sur www.sif-seine.fr (uniquement sur PC).

Service(s) à contacter :

UTI Canaux de Picardie Champagne-Ardenne, 76, rue de Talleyrand, 51084 REIMS CEDEX

Tél : 03 26 79 72 33 - Fax : 03 26 79 72 44

Date limite d'affichage :

Prochain avis.

Chef d'UTI

Signé

Olivier NOUHEN